



**E**lections départementales : elles auront lieu les

**22 et 29 mars 2015**

afin de renouveler l'intégralité des Conseils départementaux.

À compter de ce scrutin, le Conseil général devient le Conseil départemental.

Désormais le département de Loir et Cher est divisé en 15 cantons. Chaque canton est représenté par un binôme (un homme et une femme) titulaire et un binôme remplaçant. Un binôme peut se maintenir au second tour s'il atteint 12,5 % des inscrits (ou, si moins de deux binômes atteignent ce seuil, les deux binômes arrivés en tête)

La Commune de Ménars, qui faisait précédemment partie du canton de Mer, fera désormais partie du canton de Blois 2. Ce canton comprend les communes de La Chaussée St Victor, Ménars, St Denis sur Loire, Villerbon, Villebarou et la partie Est de Blois.

**Le bureau de vote sera ouvert en mairie de 8 h à 18 h.**

**Voter : un devoir citoyen !**

**C**onseil municipal : prochaine réunion du Conseil municipal

**le 16 mars à 19 h.**

Les réunions du Conseil municipal sont publiques.

**E**tat civil :

Naissance de Tazzia PELTIER le 5 février

Décès de Marcel LAHAIE le 29 janvier

**N**ouveaux horaire de la boulangerie : à dater du 3 mars, la boulangerie « La favorite » change ses horaires :

♦ ouverture du mardi au samedi

**de 6 h 30 à 13 h 15**

**et de 15 h à 19 h 30**

♦ ouverture le dimanche et jours fériés

**de 6 h 30 à 13 h**

♦ fermeture dimanche après midi et lundi



**E**chos du Conseil municipal du 16 février :

- ♦ L'indemnité d'administration et de technicité des agents communaux est revalorisée.
- ♦ Deux agents communaux bénéficient d'un taux de promotion à 100 %
- ♦ Le Conseil ratifie la rétrocession à la Commune des voiries et réseaux du lotissement de la Cour du Puits. L'éclairage public pourra donc y être branché rapidement.
- ♦ Une convention d'occupation du domaine public est approuvée pour la pose d'un local à poubelles.
- ♦ Un projet de budget 2015 est présenté au conseil. Il sera définitivement adopté en mars.

**S**ecrétariat de mairie : Il est ouvert les mardi - jeudi et samedi de 9h à 12h et le vendredi de 14 h à 16 h 30. Tel : 02 54 46 81 25

Courriel : mairie.menars@wanadoo.fr



**LE SECRÉTARIAT SERA FERMÉ DU 11 AU 14 MARS INCLUS**

**Permanence du Maire : le lundi de 16 à 18h. ou sur rendez-vous**



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000

[www.menars.fr](http://www.menars.fr)



**Agglopolys**  
Communauté d'Agglomération de Blois

L'école du SACRE-CŒUR vous invite au

**concert**

**VENDREDI 13 MARS à 19h**

**A l'église de Ménars**



**Chorale SODOBRIA de Suèvres**

**Vincent GRAPPY au clavecin**

**Marieke RIGTERINK à la flûte à bec**

**Participation : 8,00€ (gratuit pour les moins de 12 ans)**

Vous pourrez poursuivre votre soirée à la salle des Charmilles par un **APÉRO DÎNATOIRE** préparé par les élèves et leurs familles : 4,00€ par personne .

Vous êtes invités à réserver au **02 54 46 82 22** avant le 9 mars. Nous vous espérons nombreux !

**D**ates à retenir :

◆ Concert le 23 mai à 20 h 30 : Ensemble OLLI

◆ Concert le 30 mai à 20 h 30 : orchestre de chambre « Nouvelle Europe »

**R**epas des anciens :

**Samedi 21 mars à 12 h**

Vous avez plus de 65 ans : la Commune vous invite à ce moment convivial et traditionnel.



Retournez vite le bulletin d'inscription que vous avez reçu, au secrétariat de mairie avant le 6 mars.

**C**arnaval le 20 mars à 14 h :

Les élèves de l'Ecole Victor Hugo fêteront l'arrivée du printemps et « feront carnaval » dans les rues de Ménars avant de brûler l'effigie de Monsieur Carnaval sur le terrain des charmilles. La population est invitée à participer aux réjouissances.



**C**onfiez votre adresse mail à la **mairie** : vous serez mieux informés de l'activité municipale !

**mairie.menars@wanadoo.fr**

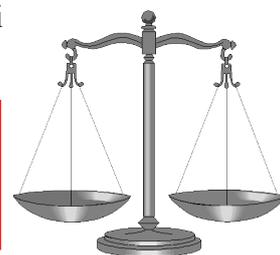
**L**a maison de la justice et du droit :

Ce lieu accueille les permanences juridique de proximité : professionnels du droit, institutions et associations pour répondre à toute demande d'information juridique.

- ◆ **Avocats** : le lundi de 9 h à 12 h
- ◆ **Notaires** : 2ème et 4ème jeudi du mois de 14 h à 17 h (contrats de mariage, donations, successions, immobilier...)
- ◆ **Centre d'information sur les droits des femmes et des familles** : le mardi de 14 h à 17 h et 2ème vendredi du mois de 9 h à 12 h (concubinage, PACS, mariage, divorce, séparation...)
- ◆ **Union départementale des associations familiales** : 4ème mercredi du mois de 9 h à 12 h (mesure de protection judiciaire des majeurs...)

- ◆ **Conseillère « autonomie »** : 4ème mercredi du mois de 9 h à 12 h (informe les personnes âgées ou handicapées et leur entourage sur leurs droits...)
- ◆ **Service de médiation et accès au droit** : 1er et 3ème jeudi du mois de 9 h à 12 h (contrat de travail, fiches de paie, conventions collectives...)
- ◆ **Délégué du défenseur des droits** : mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. (relations avec les administrations, droit des enfants, discrimination...)
- ◆ **Conciliateur de justice** : 1er mercredi du mois de 10 h à 12 h. (solutions amiable à un conflit...)
- ◆ **Ecrivain public** : vendredi de 9 h à 12 h.

**3 Place Bernard Lorjou  
41000 - BLOIS  
Tel : 02 54 45 16 16**



**www.menars.fr**

**Club de lecture :** «Envie de lecture ? Envie de partage ? Et si vous faisiez partie d'un club de lecture ? Le principe : chacun vient avec un ou deux livres qu'il a lu et qu'il aimerait faire découvrir aux autres.



Tous les mois, les livres tournent d'un membre à l'autre qui lit alors les livres transmis.

Tous les deux mois, on se retrouve un soir autour d'un café, d'un thé et de gâteaux pour discuter des livres mis dans la bibliothèque tournante.

Alors si vous souhaitez participer à cette bibliothèque tournante, merci de contacter Christine Maillé au 02.54.74.39.92 le soir après 19h30.

## **O**nologie

La prochaine séance aura lieu le

**vendredi 27 mars 2015**

de 19h00 à 22h00

à la Salle des Charmilles, 16 rue André Rouballay,  
avec pour thème « **Les Vins des Concours** ».

La participation est de 18 euros par personne.

Réservez dès maintenant votre soirée auprès de Philippe TRIOREAU par mail : [ptrioreau@orange.fr](mailto:ptrioreau@orange.fr)



## **U**ne journée à Auvers sur Oise :

Le 3 juin 2015 - départ de Blois à 5 h 15 -  
retour à 21 h 30 - Prix : 90 € tout compris.

« **Sur les traces de Vincent Van Gogh** »

Visite guidée à Auvers sur Oise de la chambre de VanGogh, de la maison du Dr Gachet, du musée. Repas à l'auberge Ravaux. **Contact : Bernadette Favry**  
**Tel. 02 54 46 84 57**



**Offices religieux :** Les messes dominicales sont célébrées à l'église de Villebarou à 10 h 30.

**Temps pascal à l'église de Villebarou**

- ♦Dimanche 29 mars : messe des rameaux à 10 h 30
- ♦Jeudi saint 2 avril : célébration de la Cène à 19 h
- ♦Vendredi saint 3 avril : chemin de croix à 15 h  
célébration de la Passion à 19 h
- ♦ Samedi 4 avril : veillée pascale à 21 h 30
- ♦Dimanche 5 avril : Fête de Pâques à 10 h 30



## **A**rt floral : Prochain cours **jeudi 19 mars**

De 20h00 à 22h00 Salle des Charmilles

La participation est de 22€ par séance ( fleurs coupées incluses). Contact: Bernadette WILBERT au 02.54.74.17.14 ou Andrée LAVAL au 02.54.46.87.95 pour réserver votre soirée.



## **L**'Amicale ménarsoise vous invite **au CLUB DE JEUX**

**Mercredi 11 mars à 14 h 30**

**Mercredi 25 mars à 14h30**

**En salle des Charmilles**

Venez passer un après-midi sympathique en jouant à la belote, au scrabble, au rumycub, tarot...



**Sortie le vendredi 17 avril à midi au restaurant du Lycée hôtelier de Blois**

**Adhérents : 10 euros - Invités : 20 euros**

**Inscriptions avant le 21 mars auprès de Anny MOYER ou Michèle PICHOT**

## **G**ymnastique : le mercredi de **19h30 à 20h30** à la Salle des Charmilles

La cotisation est de 100 euros pour l'année. Contacter Elisabeth EVRARD (02 54 46 83 49) pour vous inscrire ou pour tout renseignement.

## **L**es urgences médicales:

### PHARMACIES

Appeler le **3237**

Identifiez votre commune.

Donnez l'heure à laquelle vous irez à la Pharmacie. Le serveur vous donnera l'adresse des pharmacies de garde - Si vous hésitez trop longtemps ou si vous faites des erreurs de frappe, vous serez transféré sur un opérateur.

### MEDECINS

en cas d'urgence, appeler le SAMU en faisant le **15**

### CHIRURGIENS-DENTISTES

Dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Appeler le **02 54 78 17 26**

### KINESITHERAPEUTES

Soins respiratoires d'urgence : Appeler le **02 54 56 84 84**

**CENTRE ANTI-POISON : Appeler le 02 41 48 21 21**

**Orthographe et grammaire :** Corrigez le texte suivant qui comprend 10 fautes d'orthographe et 5 fautes de construction syntaxique :

« Aucun des étudiants ne s'attendaient à cela. Les informations qu'on leur avait donné ne laissait pas présager un tel talent. Ils s'étonnaient que cela est pu rester caché. Mais quelque fût leur surprise, elle ne diminuait en rien leur attention. Nul ne se rappelait d'avoir été aussi interressé par un proffesseur auparavant. Malgré qu'il parlait très bas, la qualité de ses développements palliait à ses imperfections d'orateur. Ils se promettaient de lui réclamer les références qu'ils avaient besoin pour acheter son recueil d'exercices. Assister et travailler sur son cours serait passionnant. »  
(Corrigé sur « Les échos » d'avril)

**L** e poisson d'Avril est une plaisanterie que l'on fait le 1<sup>er</sup> Avril. Pourquoi ?

Cette tradition trouverait son origine en France en 1564. Jusqu'alors, l'année commençait au 25 Mars (calendrier « julien »). Le roi de France Charles IX décida que l'année débuterait désormais le 1<sup>er</sup> Janvier. (selon le calendrier « grégorien »)



Beaucoup de personnes eurent des difficultés à s'adapter au nouveau calendrier. Avant cette modification, cette date était située à la fin du Carême, période de jeûne. Avant 1564, on s'offrait des cadeaux alimentaires, des poissons. Des personnes célébraient le 1<sup>er</sup> Avril selon l'ancienne tradition. Pour se moquer d'elles, certains profitèrent de l'occasion pour leur remettre de faux cadeaux et leur jouer des tours.

Une autre origine vient du fait que le 1<sup>er</sup> Avril était un jour de pêche interdite afin de respecter la période de reproduction. Accrocher un poisson mort dans le dos des pêcheurs devenait un amusement ! Les vestes étaient larges ! Pour rire, les enfants aimaient accrocher un poisson en papier dans le dos de leur victime. Cette coutume s'est répandue dans de nombreux pays. En France, au début du XXe siècle, on s'envoyait de jolies cartes postales toutes ornées d'un poisson d'Avril et richement décorées.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1											
2											
3											
4									M		
5											
6							E				
7								N			
8			A				R		S		
9											
10											
11											

**Horizontalement :** 1/ Accord russe - Adjectif rattaché à un nom 2/ Style de coiffure frisée 3/ Guitare hawaïenne 4/ Tromper - pronom 5/ Attachement 6/ Bien connu 7/Court-circuiter 8/ De température assez basse - Thymus du veau 9/ Atome - Période - Petit cours 10/ parler en criant 11/ Voie - Ecorce de chêne - La tienne

**MOTS CROISES**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	T	E	R	R	I	T	O	I	R	E	S
2	I		I		C		I		A	P	I
3	P	R	O	V	I	D	E	N	C	E	
4	I	E		E		O			C	E	P
5		P	O	I	N	T	E	U	R		I
6	P	R	U	N	E		C		O	L	E
7	I	I		E		C	O	N	C	I	S
8		S	Y	R	A	H		U		N	
9	A		O		C	A	M	E	L	O	T
10	P	O	M	M	E		E		I		O
11	T	U		A		A	C	C	E	N	T

**Verticalement :** A/ Organiser B/ Arrose St Omer - 17ème lettre de l'alphabet grec C/ Décevante D/ Désinence verbale E/ Putréfiant F/ Centième de jour chinois - Pour le groupe sanguin - Réfuta G/ Comme le derviche - Le teranewton H/Démentir I/Composants - Note ancienne J/ Monnaie roumaine - Roue de poulie K/ Epoque ancienne - Artisan précieux